Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260605-DCM_2026_36-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 juin 2026, à 18h00, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de CAST.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. CARIOU Danielle, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. LE VISAGE Rémy, Mme. HASCOET Yvanne, M. Gwendal MOLAC, Mme. LE BERRE Laurence, M. RANNOU André, Mme. MANACH Hélène, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. CARIOU Florian, Mme. LARVOL Isabelle, M. CONTANT Alexandre, M. HASCOET Ronan.

Absent et excusé : M. Maurice JACQ, Mme. Emilie ARZUL, Mme. Fanny CELTON, M. Clément LE PAGE

Procurations : Monsieur Maurice JACQ donne pouvoir à Gwendal MOLAC, Madame Emilie ARZUL donne pouvoir à Laurence LE BERRE, Madame Fanny CELTON donne pouvoir à Audrey CHABERT, Monsieur Clément LE PAGE donne pouvoir à Monsieur André RANNOU

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy LE VISAGE

DCM 2026-36 : RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (AFR)

Les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement ayant été désignés en 2020, il convient de procéder au renouvellement de ce bureau.

Il est composé du maire ou d'un conseiller municipal désigné par lui, de 14 propriétaires concernés par l'aménagement foncier, désignés par moitié par la Chambre d'Agriculture et par moitié par le Conseil Municipal de CAST et d'un conseiller général.

Il est proposé au Conseil Municipal les propriétaires suivants :

- Bruno DORVAL
- André RANNOU
- Guénolé HASCOET
- Étienne LE ROUX
- Jérôme DANIEL
- Albert RICHARD
- Maxence DARCILLON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉSIGNE les propriétaires proposés ci-dessus pour composer le bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU